

Partie Officielle.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE ST HYACINTHE.

L'ASSEMBLÉE des souscripteurs pour la société de colonisation de St. Hyacinthe, qui avait été ajournée le 2 août courant, eut lieu mercredi soir. Il y avait un concours assez nombreux des principaux citoyens de cette ville. M.

Léonard Boivin fut appelé à la présidence et M. Paul Decelles agit comme secrétaire.

Sur l'invitation de l'assemblée, MM. de LaBruère, Bachand et Mercier prennent successivement la parole.

M. le Président demande si quelqu'un a des motions à proposer tendant à organiser cette société.

M. E. B. Dufort, secondé par M. R. St. Jacques fait motion que la série de résolutions suivantes soit adoptée :

1. La présente société aura pour titre : "La société de Colonisation de St. Hyacinthe."

2. Le but de la société est de venir en aide aux colons pauvres, et de promouvoir les intérêts de la colonisation dans les townships de l'est.

3. La souscription sera de vingt-cinq centins courant par année, et sera collectée entre le 15 de juin et le 15 de juillet.

4. Toute personne de quelqu'âge et de quelque sexe qu'elle soit, pourra être membre de la société.

5. Les affaires de la société seront régies par un comité de 9 membres élus par tous les souscripteurs, le 1er septembre de chaque année. La majorité des membres du comité formera le *quorum*.

6. Le comité de régie se composera d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un trésorier, et de cinq autres directeurs.

7. Le comité de régie fera rapport le 1er septembre de chaque année, à l'assemblée générale des souscripteurs, des différentes opérations de la société pendant l'année écoulée.

8. Toute paroisse, qui ayant formé une société de colonisation, désirera s'affilier à la présente société, pourra le faire en donnant avis de son intention au secrétaire et en déposant les fonds qu'elle aura souscrits entre les mains du trésorier du comité de St. Hyacinthe. Telle société jouira des mêmes privilèges que la société centrale, et sera désignée sous le nom de "Section de la Paroisse de....."

9. Toute personne qui, dans le cours d'une année, voudra devenir membre de la société, pourra le faire en payant la contribution fixée par les règlements.

10. Pour la présente année le montant de la souscription sera exigée de suite.

11. Les membres du comité de régie, élus à la présente assemblée, resteront en charge jusqu'au premier septembre 1866, époque des élections annuelles.

Proposé par M. Bachand, secondé par M. H. Barbeau : Que M. le Dr. Malhiot soit président et M. L. Boivin, vice-président de la société de colonisation. Agréé.

Proposé par M. A. Raymond, secondé par M. L. Beaudry : Que M. de LaBruère, soit secrétaire et M. E. B. Dufort, trésorier de la dite société. Agréé.

Proposé par M. P. Birs, secondé par M. H. Lamoureux : Que MM. P. Bachand, R. St. Jacques, A. Maynard, J. B. Germain et J. Bte. Gougé, soient les Directeurs de la société. Agréé.

Proposé par M. H. Mercier, secondé par M. B. de LaBruère : Que les paroisses voisines soient invitées à se former en société de colonisation, semblables à celles de St. Hyacinthe, suivant l'intention de la constitution, de manière à apporter un concours aussi général que possible. Agréé.

Proposé par M. Léandre Boivin, secondé par L. J. Charbonneau ; Que le procès verbal de l'assemblée soit publié dans les deux journaux de St. Hyacinthe. Agréé.

Proposé par M. C. Lussier, secondé par M. J. A. Chicoine : Que des remerciements soient votés à M. le Président et à M. le Secrétaire. Agréé.

LÉONARD BOIVIN, *Président*.

PAUL DECELLES, *Secrétaire*.

BUREAU DE L'AGRICULTURE.

LES Bureaux du Département de l'Agriculture, des Brevets d'inventions et des Statistiques ont été fermés à Québec samedi le 30 Septembre et seront de nouveau ouverts à Outaouais depuis le 25 d'Octobre.

La Section des Chemins de la Colonisation du Bas-Canada continuera à transiger ses affaires à Québec jusqu'à nouvel ordre.

J. C. TACHÉ.

Député du ministre de l'Agriculture.